

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Tel: 5517 700 Fax: 5511299
Website: www.africa-union.org

IA13828

CONSEIL EXÉCUTIF

Vingt-sixième session ordinaire

23 - 27 janvier 2015

Addis-Abeba (Éthiopie)

EX.CL/864(XXVI) iv

Original : anglais

**RAPPORT DU SOUS-COMITÉ DU
COREP SUR LES QUESTIONS D'AUDIT**

I. INTRODUCTION

1. La sixième réunion du Sous-comité sur les questions d'audit a eu lieu le 8 novembre 2015 à Addis-Abeba (Éthiopie). La réunion a commencé à 10 heures.

II. PARTICIPATION

2. La réunion était présidée par S.E M.Lazare Makayat Safouesse, Ambassadeur de la République du Congo, et Président du Sous-comité sur les questions de vérification. Ont participé à l'Atelier les représentants des États membres suivants :

1. Burkina Faso
2. Tchad
3. Congo
4. République démocratique du Congo
5. Ethiopie
6. Gambie
7. Ghana
8. Lesotho
9. Mauritanie
10. Namibie
11. Seychelles
12. Tanzanie
13. Togo
14. Tunisie

III. ALLOCUTIONS D'OUVERTURE

3. Le Président a souhaité la bienvenue à l'ensemble des membres du Sous-comité et à ceux du personnel de la Commission de l'UA présents à la réunion.

4. Le Président a adressé ses vœux de bonne et heureuse année 2015 à l'ensemble des membres du Sous-comité et à ceux du personnel de la Commission de l'UA.

IV. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

5. Le Président a présenté l'ordre du jour qui a été examiné et adopté par le Sous-comité ainsi qu'il suit :

1. Discours d'ouverture ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Examen des projets de rapport du Sous-comité du COREP sur les questions d'audit :

- a) Projet de rapport de la reunion du Sous-comité du COREP sur les questions d'audit tenue le 5 novembre 2014 ;
- b) Projet de rapport de la reunion du Sous-comité du COREP sur les questions d'audit tenue du 26 au 28 novembre 2014 ;
- c) Projet de rapport de l'Atelier de formation du Sous-comité du COREP sur les questions d'audit tenue le 2 décembre 2014.

4. Questions diverses

V. EXAMEN DES PROJETS DE RAPPORTS

6. La réunion a examiné et adopté les trois projets de rapports sous reserve d'amendements. Les rapports amendés figurent en annexe au présent rapport comme suit:

- i) **Annexe I** - Projet de rapport du Sous-comité du COREP sur les questions de vérification pour la réunion tenue le 5 novembre 2014.
- ii) **Annexe II** - Projet de rapport du Sous-comité du COREP sur les questions de vérification pour la réunion tenue du 26 au 28 novembre 2014.
- iii) **Annexe III** - Projet de rapport de l'atelier de formation du Sous-comité du COREP sur les questions de vérification tenue le 2 décembre 2014.

VI. QUESTIONS DIVERSES

7. L'ordre du jour ayant été épuisé, la réunion a été close à 17h30.

**RAPPORT DE LA QUATRIÈME RÉUNION DU
SOUS-COMITÉ SUR LES QUESTIONS D'AUDIT**

5 NOVEMBRE 2014

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: 011-551 7700 Fax: 011-551 7844
Website: www.africa-union.org

IA13825

SOUS-COMITÉ SUR LES QUESTIONS D'AUDIT

5 novembre 2014

ADDIS-ABEBA (ÉTHIOPIE)

Audit S/Cttee/Rpt

Original : anglais

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ SUR LES QUESTIONS D'AUDIT

RAPPORT DE LA QUATRIÈME RÉUNION DU SOUS-COMITÉ SUR LES QUESTIONS D'AUDIT

5 NOVEMBRE 2014

I. INTRODUCTION

1. La quatrième réunion du Sous-comité sur les questions d'audit a eu lieu à Addis-Abeba (Éthiopie) le 05 novembre 2014. Elle a débuté à 10h30.

II. PARTICIPATION

2. La réunion était placée sous la présidence du Président du Sous-comité sur les questions d'audit, S.E.M. Lazare Makayat Safouesse, Ambassadeur de la République du Congo. Elle a enregistré la participation des représentants des États membres suivants:

1. Congo
2. Éthiopie
3. Ghana
4. Lesotho
5. Mauritanie
6. Namibie
7. Seychelles
8. Togo
9. Tunisie
10. Tanzanie

III. ALLOCUTION D'OUVERTURE

3. Le Président a souhaité la bienvenue à l'ensemble des membres du Sous-comité et à ceux du personnel de la Commission de l'UA présents à la réunion.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4. Le Président a présenté l'ordre du jour qui a été amendé et adopté par le Sous-comité, ainsi qu'il suit:

1. allocution d'ouverture ;
2. adoption de l'ordre du jour ;
3. adoption du programme de travail ;
4. examen de l'analyse de l'exécution du budget sur la période du 1er janvier au 30 juin 2014 ;

5. questions diverses.

IV. ADOPTION DU PROGRAMME DE TRAVAIL

a) PRÉSENTATION

5. Le Président a invité la Directrice du Bureau de l'audit interne (BAI) à présenter le projet de programme de travail du Sous-comité portant sur la période de novembre à décembre 2014.

6. Cette dernière a présenté le programme comme suit :

5 novembre 2014

- Examen du rapport de vérification interne sur l'analyse de l'exécution du budget au titre des 1er et 2e trimestres 2014 ;
- Questions diverses.

26 et 27 novembre (Réunion de deux jours)

- Examen par le Conseil des vérificateurs externes des rapports des organes de l'Union africaine pour l'exercice 2013 :
 - ✓ rapport 2013 sur la Commission de l'UA ;
 - ✓ rapports sur les autres organes de l'Union africaine (PAP, Cour africaine, CUADI, AUABC, Commission de Banjul).
- Suivi du rapport 2012 du PAP en souffrance
- Rapport des vérificateurs externes relatif à la vérification effectuée sur les questions liées à l'ECOSOCC, conformément à la décision de Malabo de juin 2014
- Questions diverses.

2 décembre 2014

- Atelier de formation sur le rôle des Comités d'audit.
- Questions diverses.

10 décembre 2014

- Examen et adoption du projet de rapport émanant des deux sessions précitées et de la session de formation du Sous-comité du COREP sur les questions d'audit.

- Questions diverses.

b) DÉLIBÉRATIONS

7. Suite à la présentation faite par le Directrice du BAI sur le programme de travail, le président a cherché à recueillir les réactions des membres. Ces derniers l'ont remercié, ainsi que son Bureau, pour avoir élaboré un programme visant à orienter leurs travaux. Ils ont cependant exprimé des préoccupations, à savoir:

- Pourquoi y avait-il seulement un rapport d'audit sur la Commission et aucun émanant d'autres organes?
- Des clarifications s'imposent quant à la question de savoir si les Auditeurs internes des autres organes relèvent entièrement du Bureau de l'audit interne (BAI) ;
- les rapports de l'ensemble des organes seront-ils prêts dans les délais afin de permettre leur examen les 26 et 27 novembre 2014 ?
- Pourquoi les rapports sont-ils soumis avec du retard aux membres ? Des efforts doivent être faits pour améliorer cette situation afin de leur donner suffisamment de temps pour lire les rapports en vue d'une meilleure compréhension des questions à discuter.

8. Suite à ces questions soulevées, le Président a demandé à la Commission de répondre aux préoccupations des membres.

c) RÉPONSES DE LA COMMISSION

Bureau de l'audit interne

9. La directrice a expliqué que le mandat du Bureau de l'audit interne ne porte que sur l'audit des Organes de l'UA et que, par conséquent, le BAI n'exerce aucun contrôle sur les auditeurs des autres Organes.

10. Concernant la soumission tardive des rapports par les Organes, la Directrice du BAI a déclaré que les rapports de la Commission de l'UA et du PAP seront prêts dans toutes les langues et diffusés tôt auprès des membres en attendant ceux des autres organes qui feront également l'objet de diffusion avant la réunion.

Programmation, Budget, Finances et Comptabilité

11. Le directeur en charge du Budget a rappelé que, conformément au nouveau Règlement financier, c'est le Bureau de l'audit interne qui est l'Auditeur de l'Union et, en tant que tel, il devrait certainement envisager l'harmonisation des audits de l'Union.

d) CONCLUSIONS

12. Le programme de travail a été adopté, et il a été demandé à la Commission de le diffuser auprès de l'ensemble des membres.

V. EXAMEN DU RAPPORT SUR L'ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU BUDGET SUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JANVIER AU 30 JUIN 2014

a) PRÉSENTATION

13. Le Président du Sous-comité a invité la Directrice du Bureau de l'audit interne à présenter le rapport sur l'exécution du budget.

14. Après avoir remercié les membres, celle-ci a fait, ainsi qu'il suit, un exposé sur les principales conclusions du rapport sur l'exécution du budget:

i) Évaluation globale

15. La directrice a indiqué que le rapport porte à la fois sur le premier trimestre (25 % du budget) et le deuxième trimestre (50 % du budget) de l'exercice 2014. En fonction du prorata trimestriel du budget, il y a eu des variations dans les taux d'exécution, car certaines dépenses sont exécutées sous forme de versement unique.

16. Calculé en regard du budget approuvé, le taux global d'exécution du budget de la Commission de l'UA s'établit à 10 % pour le premier trimestre et à 24 % pour le premier semestre de l'exercice clos le 30 juin 2014, tel qu'il ressort du Tableau 1 ci-dessous :

Tableau 1: Taux d'exécution global du budget

Détails	Budget (en \$ EU)	1er Trimestre 2014		1er Semestre 2014	
		Dépenses (en \$ EU)	Taux d'exécution	Dépenses (en \$ EU)	Taux d'exécution
Budget-programme	218 576 722	11 312 735	5 %	33 257 311	15 %
Budget de fonctionnement	98 657 641	18 883 075	19 %	41 963 519	43 %
Total	317 234 363	30 195 810	10 %	75 220 830	24 %

ii) Exécution du budget de fonctionnement

17. Le taux d'exécution global du budget de fonctionnement de la Commission pour le premier trimestre s'établissait à 19 %, soit 18,9 millions de dollars EU, alors que celui du premier semestre s'établissait à 43 %, soit 41,9 millions de dollars EU. Ces taux d'exécution sont de niveaux acceptables, sauf en ce qui concerne le domaine

budgétaire relatif à l'aménagement des locaux prévu sur financement du gouvernement de la Chine, où le taux d'exécution a été faible.

iii) Exécution du Budget-programme

18. Pour ce qui est du premier trimestre, le taux d'exécution du budget-programme de la Commission a été de 5%, soit 11,3 millions de dollars EU, alors qu'au premier semestre, ce taux s'est établi à 15%, soit 33,26 millions de dollars EU, tel qu'il **ressort du Tableau 1 ci-dessus**. Ces taux d'exécution étant jugés très faibles, la mise en œuvre des programmes doit être intensifiée si l'on tient à réaliser les objectifs fixés.

Faible taux d'exécution du Budget-programme

19. Les budgets approuvés aux montants de **11,4 millions de dollars EU** au titre de 35 activités de programme (sur les crédits alloués pour le 1er trimestre représentant 25 % du budget) et de **8,4 millions de dollars EU** au titre de 54 activités du programme (sur les crédits alloués au titre du 2e semestre 2014 représentant 50 % du budget) ont été tous exécutés à **moins de 40 %**. Ce faible taux d'exécution s'expliquerait par les retards enregistrés dans la mise à disposition des fonds et le report aux, troisième et quatrième trimestres de la mise en œuvre des programmes. Le BAI a recommandé aux départements d'intensifier la mise en œuvre des programmes au cours du second semestre de l'exercice et de mobiliser les partenaires pour leur refinancement.

Taux d'exécution nul du Budget-programme

20. Les budgets approuvés au montant de **21,1 millions de dollars EU** au titre de 289 activités de programme, soit 9,64 % du budget-programme, n'ont pas été exécutés. L'explication fournie par certains départements tient au fait que la mise en œuvre de la plupart des activités est prévue au cours du second semestre de l'exercice, tandis que d'autres attribuaient les retards dans la mise en œuvre au manque de financements. Le Bureau de l'audit interne a recommandé que les départements réexaminent leurs activités prioritaires en vue d'une intensification de la mise en œuvre des programmes.

Postes budgétaires pour lesquels aucun budget-programme n'a été débloqué et/ou effectivement mis à disposition:

21. Un montant total de 24,3 millions de dollars EU du Budget-programme portant sur 318 lignes budgétaires n'avait pas encore été reçu au 30 juin 2014. Selon les explications fournies par l'unité en charge de la Mobilisation des ressources au sein de la direction en charge de la Planification stratégique, certains partenaires auraient débloqué tardivement les fonds. En conséquence, il est à espérer que ces fonds seront effectivement mis à disposition au cours du second semestre de l'exercice.

22. Le Bureau de l'audit interne a recommandé à la Commission d'examiner les projets concernés aux fins d'une nouvelle hiérarchisation. Si possible, la Commission devrait chercher d'autres sources de financement pour assurer la mise en œuvre effective des programmes, et ce, afin de ne pas entraver la prestation des services.

Taux d'exécution élevé du Budget-programme (Plus de 100 %):

23. Le budget approuvé aux montants de **4 millions de dollars EU** portant sur 35 activités du programme, et de **3,4 millions de dollars EU** portant sur 9 activités du programme a eu un taux d'exécution supérieur à 100 %, et ce, en tenant compte des prorata établis respectivement au titre du premier trimestre et du semestre. Les départements interrogés ont expliqué que certaines des activités avaient un caractère ponctuel ou se sont déroulées sous forme d'une série de réunions sur une période déterminée, d'où le niveau élevé des dépenses encourues.

Préoccupations exprimées par le Bureau de l'audit interne:

24. Il ressort d'un examen critique de l'analyse de l'exécution du budget que la faiblesse des taux de mise en œuvre des programmes en raison du manque de fonds s'inscrit à la hausse, ce qui fait que la tendance en ce qui concerne l'exercice en cours indique que la non-réalisation des buts et objectifs serait pire que celle des années précédentes. La Commission est donc invitée à intensifier la mobilisation des financements, et les États membres à envisager des sources alternatives de financement.

b) DÉLIBÉRATIONS SUR LES PRÉOCCUPATIONS EXPRIMÉES

25. Suite à l'exposé de la Directrice du BAI sur l'analyse de l'exécution du budget pour le semestre clos le 30 juin 2014, le Président du Sous-comité a invité les membres à faire des commentaires sur le rapport soumis.

26. Sur ce, des commentaires généraux et des questions ont été enregistrés :

- i.) les membres ont cherché à savoir la cause du faible niveau d'exécution du budget qui s'est établi à moins de 40 %, et pourquoi les partenaires n'ont pas honoré leurs engagements ;
- ii.) par ailleurs, ils n'ont pas été satisfaits des explications données par les départements quant au faible niveau de la mise en œuvre des programmes ;
- iii.) les membres ont relevé que le rapport ne fait pas état des responsables de la mise en œuvre des programmes afin qu'ils rendent des comptes ;
- iv.) ils ont également déclaré que le rapport manque de détails essentiels concernant les programmes, et ce, sur le plan des progrès réalisés vers l'atteinte des objectifs fixés et des résultats escomptés ;
- v.) les membres ont en outre rappelé à la Commission l'obligation de mettre en œuvre les recommandations adoptées par le Conseil exécutif à Malabo en 2014, ainsi que tous les programmes, voyages et autres réformes recommandés, tout en soulignant la nécessité de faire rapport aux organes directeurs au plus tard en janvier 2015 ;

- vi.) il a été également demandé à la Commission d'informer les membres des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la décision EX.CL/828 (XXV) IV du Conseil exécutif, en particulier en son paragraphe 2. ii) qui recommande « la prise de mesures punitives à l'encontre des membres du personnel et/ou des départements qui ne soumettent pas ou qui tardent à soumettre les rapports périodiques exigés par les partenaires », et en son paragraphe 3 qui « invite instamment la Commission à déployer tous les efforts nécessaires pour améliorer le taux de mise en œuvre des programmes prévus au cours de l'exercice » ;
- vii.) la Commission a été aussi invitée à expliquer, d'une part, pourquoi les partenaires ne peuvent pas honorer leurs engagements en matière de financement et, d'autre part, les principales préoccupations exprimées par les partenaires ;
- viii.) les membres ont accordé une attention particulière au non-déblocage des fonds par les partenaires qui, naturellement, porte préjudice à la mise en œuvre des programmes, tout comme aux objectifs que s'est fixés l'Organisation. Ils ont renouvelé leur soutien à la poursuite de la recherche de sources alternatives de financement;
- ix.) les membres ont par ailleurs demandé des clarifications au sujet de l'inclusion du Fonds de la Chine dans le Budget de fonctionnement, lequel est censé être financé entièrement par les États membres.

27. Ils ont également fait des commentaires et posé des questions spécifiques sur certaines sections du rapport comme suit:

- i) de quel président s'agit-il dans le rapport à la rubrique Introduction ?
- ii) Que signifie l'acronyme AU-FRR ? En d'autres termes, les acronymes qui apparaissent dans la version française du rapport doivent être clairement développés ;
- iii) des clarifications ont été également demandées sur ce que signifie l'expression «*écart important*» contenue dans le rapport. Il a été recommandé que le sous-titre du Tableau 1 devrait être modifié de manière à faire la distinction nette entre les chiffres relatifs au premier trimestre et ceux relatifs au premier semestre ;
- iv) des précisions ont été demandées concernant les lignes budgétaires ayant fait l'objet d'un taux d'exécution de 100% ;
- v) des clarifications supplémentaires ont été également demandées quant à l'aspect précis de la Politique sur les voyages mis en question par les partenaires ;

- vi) Des observations ont été par ailleurs formulées sur la question des retards accusés dans la soumission des rapports aux partenaires, lesquels, comme il a été précédemment relevé, pourraient avoir contribué au déblocage tardif des fonds et justifié la suggestion de mesures à prendre contre les contrevenants.

28. En l'absence d'autres commentaires et questions, le Président a invité la Commission à donner des réponses aux questions soulevées.

c) RÉPONSES DE LA COMMISSION.

Bureau de l'audit interne (BAI)

29. La directrice a commencé par remercier les membres, puis a déclaré que les rapports portaient essentiellement sur l'analyse de l'exécution du budget et non sur la mise en œuvre des programmes. Elle a déclaré que le BAI prévoit de commencer les audits sur l'exécution du budget l'année prochaine, tout en ajoutant que cette activité nécessitera des ressources puisque certains programmes sont mis en œuvre au niveau des pays. S'agissant du non-déblocage des fonds par les partenaires, elle a indiqué que l'interrogation des partenaires ne fait pas partie du processus d'audit qui ne se fie qu'aux explications fournies par les départements concernés de la Commission de l'UA.

30. Par rapport aux questions spécifiques posées, la directrice a déclaré que dans le rapport, le terme « *Président* » fait référence à la Présidente de la Commission de l'UA. Elle a également expliqué que l'article cité a été copié tel quel à partir du Règlement sur l'audit interne, et que dans le document original (version anglaise) les acronymes sont développés. Concernant l'expression « *écarts importants* », elle a indiqué qu'elle avait trait aux niveaux de mise en œuvre au regard du budget sur lequel a porté l'audit. Pour ce qui est du Tableau 1 du rapport, elle a signalé que les chiffres sont cumulatifs et qu'ils seront corrigés en conséquence et modifiés pour plus de clarté.

Programmation, Budget, Finances & Comptabilité

31. À propos de l'inclusion du Fonds de la Chine dans le Budget de fonctionnement, le chef de la Division du Budget a déclaré que bien que le Budget de fonctionnement soit entièrement financé par les États membres, les ressources du Fonds de la Chine y ont été intégrées, car elles étaient destinées à l'aménagement des locaux, et que le principe avait déjà acquis l'approbation des États membres. L'aménagement consiste soit à rénover le Bâtiment C, soit à le démolir pour le reconstruire entièrement. Toutefois, elle devait ajouter que conformément à sa politique étrangère, la Chine ne verse pas de fonds en espèces, mais apporte plutôt un soutien en nature. Par conséquent, l'activité reste en souffrance jusqu'à ce que la Chine décide de la mettre en œuvre.

Planification stratégique

32. Les représentants du Département en charge de la Planification stratégique ont donné acte de la décision Ex.CL/828 (XXV) IV prise en 2013 à Malabo par le Conseil exécutif et afférente à l'amélioration de l'exécution du budget. Ils ont en outre informé les membres que leur département a déjà pris des mesures en vue de sa mise en œuvre, et ont saisi l'occasion pour passer en revue le Système de planification stratégique, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des programmes de la Commission afin de garantir des solutions globales au problème du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre des programmes. Le processus d'examen a été achevé et un Projet de feuille de route sur la mise en œuvre a été élaboré. Les prochaines étapes comportent notamment la soumission dudit Projet de feuille de route sur la mise en œuvre à la Commission pour qu'elle y apporte sa contribution avant son adoption interne. Par la suite, il sera soumis aux États membres pour examen. La mise en œuvre de cette feuille de route devrait démarrer en janvier 2015.

33. En conformité avec les principes de la Gestion axée sur les résultats adoptés et compte tenu des efforts actuellement déployés par l'Audit interne pour opérer le passage à l'audit axé sur le rendement, à l'avenir tous les rapports se concentreront davantage sur les résultats et les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs fixés. À son tour, cette démarche rendra tous les départements chargés de la mise en œuvre comptables et responsables des ressources qui leur sont allouées, ainsi que des résultats qu'ils obtiendront à l'aide de ces ressources. En conséquence, les États membres recevront de plus amples informations sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des programmes.

34. Au sujet du déblocage tardif ou du non-déblocage des fonds par les partenaires, les représentants du Département en charge de la Planification stratégique ont déclaré que cette année revêt un caractère unique dans la mesure où les partenaires majeurs (JPA et UE) tardent à honorer leurs engagements. L'UE a soulevé des préoccupations concernant la Politique de l'Union africaine sur les voyages fixant dans le cadre des missions officielles une indemnité journalière de subsistance égale au taux en vigueur aux Nations Unies majoré de 20 %, et a plaidé pour la mise en œuvre de la nouvelle politique qui ne tient pas compte de cette disposition. La Politique prévoit également des restrictions quant au nombre de jours de voyage par mois, au congé dans les foyers, au paiement des indemnités journalières de subsistance (per diem) en prenant en considération l'heure de départ, etc. La Politique a été adoptée par la Commission et est en train d'être revue en tenant compte d'autres politiques et règles et sera présentée au Sommet de juin 2015, pour adoption. Il convient de signaler qu'entre-temps, la Présidente de la Commission de l'UA avait suspendu l'application de la majoration de 20 %, ce qui a depuis permis le déblocage des fonds par des partenaires, notamment l'Union européenne et l'Accord sur les(UE) programmes conjoints (JPA). Ce dernier a promis 12 millions de dollars EU, dont la moitié seulement serait débloquée cette année, et le contrat d'apport repose sur le protocole d'entente conclu entre des partenaires individuels et la Commission. Le montant versé portait seulement sur 2 millions de dollars EU, et les départements ont été invités à hiérarchiser leurs programmes en fonction des fonds disponibles.

35. Le faible taux d'exécution dans ce cas peut trouver son explication au niveau du paragraphe 15 du rapport dont il ressort que 21 millions de dollars avaient été affectés à 289 lignes budgétaires, soit 10 pour cent du budget. Autrement dit, en moyenne, 72 000 dollars EU avaient été alloués à chaque ligne budgétaire. D'un point de vue programmatique, c'est là la preuve que les départements ont tendance à planifier un trop grand nombre de petits projets dont l'impact ne peut être mesuré dans une large mesure, et ce, étant donné la nature des problèmes de développement du continent qu'ils sont destinés à résoudre. Le Projet de feuille de route sur la mise en œuvre préconise l'élaboration et la mise en œuvre d'un nombre restreint de programmes à fort impact sur lesquels collaboreront les départements à travers une planification et une programmation conjointes afin d'exploiter les synergies et d'atteindre davantage de résultats avec le peu de ressources disponibles, rompant ainsi avec la tradition axée sur la mise en œuvre par les divers départements d'activités ou de programmes sur une petite échelle.

36. S'agissant de la soumission tardive des rapports aux partenaires, il a indiqué qu'il y avait une grande amélioration et que le Système révisé de planification stratégique, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des programmes comporte des directives sur l'élaboration des rapports, ce qui serait de nature à améliorer le processus de soumission de rapports aux partenaires.

d) AUTRES DÉLIBÉRATIONS

37. Après avoir reçu les réponses données par la Commission, le Président a invité les membres à réagir.

38. Les observations suivantes ont été enregistrées:

- i) naturellement, les partenaires contesteraient un programme dont une part de 25 % des activités est consacrée aux missions officielles. Il a donc été demandé à la Commission de se pencher sur le problème ;
- ii) en outre, il a été posé la question de savoir ce qui justifie l'adoption d'un taux d'indemnité journalière de subsistance de 20 % fois supérieure à celui en vigueur aux Nations Unies alors que l'on sait parfaitement que cette institution est dotée de plus de ressources que l'Union africaine. En conséquence, cette politique devrait faire l'objet d'un examen aux fins de modification.

VI. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

39. En l'absence d'autres commentaires de la part des membres et de la Commission, le Sous-comité a adopté le Rapport sur l'analyse de l'exécution du budget pour la période du 1er janvier au 30 juin 2014, et a formulé les recommandations ci-après :

- i) le rapport sur l'exécution du budget devrait inclure une analyse des programmes spécifiques du département pour déterminer si les objectifs fixés sont atteints et les programmes mis en œuvre.
- ii) la Commission devrait se pencher sur le problème de la planification des programmes qui ne cesse d'avoir une incidence négative sur la mise en œuvre des programmes ;
- iii) le Bureau de l'audit interne doit également soumettre un rapport sur l'exécution des programmes et la réalisation des objectifs au lieu de faire seulement rapport sur les aspects financiers ;
- iv) le Bureau de l'Audit interne de la Commission de l'UA devrait harmoniser et coordonner l'ensemble des fonctions d'audit interne de l'Union africaine tel que stipulé dans le Règlement d'audit interne et dans le Règlement financier;
- v) la Commission devrait, au Sommet de juin 2015, faire rapport aux États membres sur toutes les réformes réalisées quant à l'amélioration des systèmes de contrôle interne, y compris la mise en œuvre de la Politique sur les voyages en prenant en considération les Statut et Règlement du personnel, ainsi que le Règlement financier;
- vi) les États membres devraient traiter d'urgence la question des sources alternatives de financement afin de combler l'important déficit de financement.

VII. QUESTIONS DIVERSES

40. L'ordre du jour ayant été épuisé, la réunion a été close à 12h10.

**RAPPORT DU SOUS-COMITÉ DU
COREP SUR LES QUESTIONS D'AUDIT**

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Tel: 5517 700 Fax: 5511299
Website: www.africa-union.org

IA13826

SOUS-COMITÉ SUR LES QUESTIONS D'AUDIT
26-28 novembre 2014
ADDIS-ABEBA (ÉTHIOPIE)

Audit S/Cttee/Rpt
Original : anglais

**RAPPORT DU SOUS-COMITÉ DU
COREP SUR LES QUESTIONS D'AUDIT**

I. INTRODUCTION

1. La cinquième réunion du Sous-comité sur les questions d'audit a eu lieu à Addis-Abeba (Éthiopie) du 26 au 28 novembre 2014.

II. PARTICIPATION

2. La réunion a été présidée par S.E. M. Sanjo Jallow, Ambassadeur de la République de Gambie et Premier Vice-président du Sous-comité sur les questions d'audit, et en présence des représentants des États membres suivants :

1. Afrique du Sud
2. Burkina Faso
3. Congo
4. Éthiopie
5. Gambie
6. Ghana
7. Lesotho
8. Mauritanie
9. Namibie
10. République démocratique du Congo
11. Seychelles
12. Tanzanie
13. Tchad
14. Togo
15. Tunisie

III. ALLOCUTIONS D'OUVERTURE

3. Le Président a souhaité la bienvenue à tous les membres du Sous-comité, aux membres du Conseil des vérificateurs externes de l'UA, aux représentants des divers organes de l'UA et aux membres du personnel de la Commission de l'UA présents à la réunion.

4. Le Président a également remercié le Conseil des vérificateurs pour les services rendus et le travail bien fait.

IV. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

5. Le Président a présenté l'ordre du jour qui a été examiné et adopté par le Sous-comité avec les amendements indiqués ci-dessous :

1. Discours d'ouverture ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Examen du Rapport financier 2013 du Conseil des vérificateurs externes de l'UA ;

- d) Rapport et états financiers de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (CAfDHP) pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
- e) Rapport et états financiers du Parlement panafricain (PAP) pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
- f) Rapport financier de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
- g) Rapport et états financiers de l'Agence de planification et de coordination du NEPAD (Agence du NEPAD) pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
- h) Rapport et états financiers du Conseil consultatif anticorruption de l'Union africaine (AUABC) pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
- i) Rapport et états financiers de la Commission de l'Union africaine pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013.

4. Questions diverses

V. EXAMEN DES RAPPORTS FINANCIERS 2013 DU CONSEIL DES VÉRIFICATEURS EXTERNES DE L'UNION AFRICAINE

6. Le Président a invité le Conseil des vérificateurs externes de l'UA à présenter son rapport et se concentrer sur les principales questions soulevées dans le rapport. Il a été noté qu'ainsi, les membres pourraient se focaliser sur les questions clés qui nécessitent l'attention du Sous-comité.

7. Le Président et le Vice-président du conseil des vérificateurs externes de l'UA ont présenté six rapports d'audit le premier jour de la réunion. Les membres ont exprimé leurs préoccupations au sujet de la réception tardive des rapports. Par conséquent, les débats, les commentaires et les réponses de la direction ont été reportés au lendemain.

8. Les paragraphes ci-dessous résument les exposés présentés, les commentaires, les délibérations et les réponses du Conseil des vérificateurs externes de l'UA, ainsi que les conclusions et recommandations du Sous-comité pour chaque rapport d'audit :

A) RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS DE LA COUR AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES (CAfDHP) POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013

i) EXPOSÉ PRÉSENTÉ PAR LES VÉRIFICATEURS EXTERNES

9. Le président du Conseil des vérificateurs externes a remercié les membres et a indiqué que l'opinion de l'audit sur les états financiers de la CAfDHP est sans réserve, notant que les états pour 2013 ne contiennent aucune inexactitude matérielle. Le

président du Conseil a en outre expliqué les principaux sujets contenus dans le rapport comme suit :

Exécution du budget

10. L'exécution du budget de fonctionnement s'élève à 89% et il n'y a pas eu de dépenses excessives. Cependant, sur 2.362.315 dollars E.U. de budget approuvé pour les programmes des partenaires extérieurs, 992 200 dollars E.U. seulement (42%) ont été reçus et dépensés, ce qui affecte la mise en œuvre du programme.

Voyage pour congés dans les foyers

11. Le montant de 29.000 dollars E.U. dépensés au compte des voyages pour congés dans les foyers n'a pas été justifié, car les cartes d'embarquement n'ont pas été soumises par les bénéficiaires.

Processus de recrutement

12. Une nouvelle structure opérationnelle a été approuvée et adoptée pour la Cour en juin 2007 et plus tard révisée en janvier 2012, ce qui a nécessité le recrutement de 45 personnels supplémentaires pour la Cour en mai 2013. Un montant de 1.000.000 dollars E.U. a été fourni par l'UA pour commencer le processus de recrutement, mais au moment de l'audit, aucun recrutement n'avait été mené, et le processus était très lent.

Incohérence dans les clauses contractuelles du personnel

13. Dans le cadre du renouvellement de leurs contrats expirés, certains fonctionnaires se sont vu accorder deux années contractuelles supplémentaires, mais deux autres fonctionnaires ont obtenu chacun une année supplémentaire, ce qui est incompatible avec le Règlement du personnel.

Gestion des magasins

14. Malgré les recommandations des audits précédents, les réquisitions aux magasins pour la délivrance des articles n'ont pas été contresignées par le chef de l'Unité.

Gestion des actifs

15. Les immobilisations qui ont été achetées pour un montant de 18.600 dollars E.U. au cours de l'année n'ont pas été comptabilisées dans le registre des actifs et n'ont pas été étiquetées.

Gestion des achats

16. La Cour n'a pas réussi à produire un plan d'approvisionnement et un rapport annuel sur les achats pour l'année 2013 conformément aux articles 5.3 et 20.2 du Manuel des achats de l'UA.

Implication des juges dans les questions administratives

17. Il a été noté que, pendant les périodes entre les sessions les juges sont censés effectuer des recherches et préparer toutes les questions devant être examinées lors des prochaines sessions. Cependant, ils ont été également impliqués dans le traitement des questions administratives de la Cour, comme le recrutement du personnel. Cette pratique peut conduire à une confusion des rôles des juges et du Greffier.

ii) COMMENTAIRES DE LA COUR

18. La présentation de l'exposé, le Président du Sous-comité a donné la parole à la Cour pour qu'elle puisse faire des commentaires, et son représentant a réagi comme suit :

- a) La Cour n'a émis aucune objection sur les conclusions et recommandations du Conseil des vérificateurs externes sur l'exécution du budget et la question des voyages pour congés dans les foyers.
- b) En ce qui concerne le processus de recrutement, la Cour a expliqué qu'en 2012, tous les postes vacants avaient été publiés. Malheureusement, le financement n'était pas disponible et la Cour n'avait reçu que 1.000.000 dollars E.U. en 2013 pour le recrutement de 2014. Le montant ne suffisait que pour le recrutement de dix (10) postes, dont sept avaient déjà été pourvus par des candidats en 2012. Les 3 autres postes n'ont pas été pourvus à cause de l'insuffisance de candidats qualifiés.
- c) En ce qui concerne l'incohérence notée dans les clauses contractuelles, la Cour a déclaré que, bien que le statut du personnel prévoit que les contrats doivent être de deux ans, cela ne devrait être le cas que lorsque la performance des fonctionnaires est satisfaisante.
- d) La Cour a également informé l'audience de la préparation d'un plan d'achats pour 2015 d'ici à janvier 2015 et du rapport sur les achats d'ici le 31 décembre 2015.
- e) Pour ce qui est de la gestion des magasins, la Cour a expliqué que les chefs de départements ont commencé à signer les réquisitions d'achat selon les recommandations faites à ce sujet.
- f) La Cour a déclaré que les données sur les immobilisations ont été perdues pendant la mise à niveau du logiciel Pastel, qui a malheureusement, écrasé le système. Cependant, il existe une

sauvegarde manuelle (et copie papier) en fichier MS Excel, qui est utilisée pour mettre à jour les données, bien que le processus ne soit pas encore complet. Deux personnels ont été recrutés à partir de fonds fournis par la Commission européenne (CE) et l'un d'eux a été affecté à la mise à jour du registre des actifs.

- g) En ce qui concerne l'implication des juges dans les questions administratives, la Cour a déclaré que la procédure était conforme à l'article 24(1) du Protocole. En effet, le protocole permet à la Cour de nommer un Greffier pour les aider à exercer des fonctions administratives.

iii) DÉLIBÉRATIONS

19. Après l'exposé et les commentaires de la Cour, le Président du Sous-comité a donné la parole aux participants pour délibération. Dans les débats qui ont suivi, les membres du Sous-comité ont formulé les commentaires et observations ci-après :

- a) Les membres ont remercié le Conseil des vérificateurs externes de l'UA pour l'exposé présenté et le travail d'audit bien fait.
- b) Les membres ont déclaré que les propositions budgétaires de la prochaine année dépendraient de la mise en œuvre des recommandations de l'audit. Ils ont ajouté que le Conseil des vérificateurs externes aurait dû recommander des sanctions pour les violations observées.
- c) Les membres ont déclaré que tous les voyages, que ce soit pour congé dans les foyers ou à des fins officielles devraient être justifiées par des cartes d'embarquement. Les membres ont demandé à la Commission de l'UA de leur fournir une copie de la politique des voyages.
- d) Les membres ont voulu savoir si la Cour avait sa propre politique de recrutement ou si elle utilisait la politique de la Commission de l'UA. Les membres ont également déclaré qu'à leur avis, un million de dollars E.U. auraient suffi à mener tous les recrutements.
- e) Les membres ont cherché à connaître l'état sur la mise en œuvre de la recommandation, car les dates proposées pour la mise en œuvre avaient déjà expiré pour certains des articles.
- f) Les membres ont voulu comprendre comment les données sur les actifs fixes ont pu être perdues et pourquoi un rapport partiel a été remis aux auditeurs.
- g) Les membres ont également demandé pourquoi les partenaires avaient débloqué 992 200 dollars E.U. seulement sur les 2.362.315 dollars E.U. attendus et ont noté que l'UA devrait avoir une source de financement prévisible et durable pour l'exécution de ses programmes.

iv) RÉPONSE DE LA COUR

20. Après les débats, le Président du Sous-comité a donné la parole à la Cour pour répondre aux préoccupations soulevées par les membres, et la Cour a répondu comme suit :

- a) La Cour a expliqué que les 1.000.000 dollars E.U. comprennent les coûts pour le jury d'entretien, les frais d'installation et les salaires du personnel pour l'année et, par conséquent, ce montant ne serait pas suffisant pour le recrutement de 10 personnels.
- b) En ce qui concerne les données perdues, la Cour a expliqué que les données pour 2007 et une partie des données de 2008 sont encore dans le système, et que toutes les données sont sauvegardées sur fichiers MS Excel. En fait, il y a eu seulement une perte partielle de données. Les données disponibles sur fichiers MS Excel seront une fois de plus entrées dans le système pour en assurer la mise à jour.
- c) La Cour a également informé qu'elle applique la politique de l'UA sur le recrutement et, normalement elle invite le personnel de la Commission de l'UA pour l'aider dans le processus de recrutement et d'entretiens.

v) CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS DU SOUS-COMITÉ

21. Le Sous-comité salue le rapport d'audit présenté par le Conseil des vérificateurs externes de l'UA. Le Sous-comité a pris note de l'avis d'audit qui indique que les états financiers présentent avec justesse la situation financière de la Cour au 31 décembre 2013.

22. D'autre part, le Sous-comité se dit préoccupé par les zones de faiblesse soulevées par le rapport d'audit, en particulier sur les points suivants : a) l'exécution du budget ; b) les voyages pour congé dans les foyers ; c) le processus de recrutement ; d) la gestion des actifs et des magasins ; e) la gestion des achats : les membres ont également exprimé leurs graves préoccupations au sujet du conflit des compétences en ce qui concerne les rôles des juges et du greffier dans les questions administratives.

23. **Sur la base des discussions qui ont suivi, le Sous-comité a formulé les recommandations suivantes à soumettre à l'examen du COREP :**

- a) **Tous les organes de l'UA devraient impérativement fournir une matrice sur l'état de mise en œuvre des recommandations du Conseil des vérificateurs externes de la Commission de l'UA lors de l'examen de leurs budgets.**
- b) **Les sanctions pour violation et non-respect des Statut et Règlement et directives politiques de l'UA devraient être mis en œuvre.**

- c) Il faudrait rappeler le travail en cours sur les autres sources de financement pour le budget de l'UA et encourager les États membres à accélérer les consultations sur la voie à suivre afin de s'assurer que l'Union dispose d'un financement durable et prévisible.
- d) Il faudrait harmoniser les rôles des juges et du greffier dans la surveillance et l'administration des opérations quotidiennes de la Cour conformément aux règles.
- e) La Commission de l'UA devrait être invitée à faire circuler aux États membres les documents de politique de l'UA sur les voyages (y compris les congés dans les foyers) et le processus de recrutement.

B) RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS DU PARLEMENT PANAFRICAIN (PAP) POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013

i) EXPOSÉ PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL DES VÉRIFICATEURS EXTERNES

24. Le président du Conseil des vérificateurs externes a remercié les membres et a indiqué que l'opinion de l'audit sur les états financiers du PAP était sincère, notant que les états financiers sont exempts d'anomalies significatives. À cet égard, le président du Conseil a en outre présenté les questions clés contenues dans le rapport comme suit :

Manque de communication adéquate

25. Les principes comptables généralement reconnus exigent que des informations adéquates relatives aux articles des états financiers soient fournies par notes. Il a qu'il n'y a pas eu de notes d'information sur les soldes de l'état des recettes et des dépenses. En outre, il y a eu un revenu de 1.325.629 dollars E.U., qui n'a pas été expliqué dans les notes.

Mauvais traitement des amortissements

26. Les amortissements doivent être traités comme un ajustement de la valeur comptable nette des actifs plutôt que comme charges. Le Conseil a toutefois noté que l'amortissement de 20.049 dollars E.U. a été passé en charges.

Contrôle des actifs fixes

27. L'audit a constaté l'absence de liste de distribution pour les 25 ordinateurs portables qui ont été achetés.

Paielement de l'assurance des biens avec valeur nulle

28. L'audit a noté que le PAP payait encore l'assurance pour les véhicules qui ont été entièrement amortis, même s'ils étaient encore en usage.

Frais bancaires

29. Le PAP détient dix (10) comptes bancaires et un total de 61.663,08 dollars E.U. a été dépensé sur les frais bancaires en 2013 pour lesquels 55 898 dollars E.U. (90,7%) ont été engagés sur un seul compte. Aucune explication n'a été fournie à cet égard.

Leadership et orientation stratégiques

30. La délimitation des rôles et responsabilités de gestion et d'administration du Bureau et du Secrétaire général n'était pas claire. Il a également été noté que le PAP n'avait pas de plan opérationnel annuel, de plans d'affaires ni de plans de travail individuels. Il n'y a pas eu de suivi de la performance et des systèmes d'examen pour mesurer les progrès dans la réalisation des objectifs de prestation.

Gestion des ressources humaines-Recrutement et formation

31. L'équipe d'audit a constaté un retard dans la mise en œuvre du plan de recrutement. Le PAP n'a pas non plus une politique de formation. Par conséquent, il est difficile de déterminer les besoins en formation. En l'absence de plans de travail individuels, il était difficile d'évaluer les rapports de performance.

Absence de documents de véhicules

32. Il a été noté que neuf membres du personnel ont reçu des prêts automobiles pour un montant de 130.000 dollars E.U. en 2013, mais les documents de propriété n'ont pas été soumis aux services financiers conformément au Règlement.

Responsabilité pour les voyages pour congé dans les foyers

33. Bien que les membres du personnel qui sont allés en congés dans les foyers en 2013 aient été payés en espèces, ils n'ont produit aucun document attestant que le voyage a été effectué.

Communication et gestion des parties prenantes

34. Bien que les auditeurs aient reçu un projet de stratégie de communication conformément au plan stratégique 2006-2010, ce document n'a pas été utile, car il n'a pas été approuvé et il est davantage axé sur la communication externe.

Gouvernance-Fonction de l'audit interne

35. L'audit a constaté une contradiction entre la décision des responsables et les Règles et Règlement financier de l'UA sur la fonction d'audit interne au sein de l'Union. Il a également noté que le poste qu'occupe le chef de l'Unité de vérification interne est un poste de cadre moyen et que cela peut compromettre son indépendance. En outre, cette unité n'est pas autonome financièrement, car son budget est sous le contrôle de l'organisation auditée.

ii) COMMENTAIRES DU PAP

36. Après l'exposé, le Président du Sous-comité a donné la parole au représentant du PAP pour les commentaires et son représentant a réagi comme suit :

- a) Le PAP d'accord avec la recommandation sur l'absence d'informations adéquates.
- b) En ce qui concerne le traitement des amortissements, il a déclaré que le rythme des amortissements était lié aux immobilisations acquises avant 2013 et il y a eu une différence d'interprétation du Règlement financier concernant le traitement des charges d'amortissement.
- c) En ce qui concerne le contrôle des actifs fixes, le PAP a déclaré que les ordinateurs portables sont actuellement sous la garde de l'informaticien qui les configure avant de les distribuer.
- d) Pour ce qui est du paiement de l'assurance des véhicules amorti, cette opération a été faite sur la base de la valeur estimée par les compagnies d'assurance conformément à l'exigence de leur utilisation continue. Toutefois, le PAP est en train d'acheter de nouveaux véhicules et, par conséquent, il pourra disposer des anciens véhicules.
- e) Parlant des charges bancaires, il a expliqué que le compte en rand avait des frais bancaires très élevés parce le PAP a conclu une entente avec la banque pour effectuer toutes les charges à partir du compte en rand. Il a également déclaré que le PAP est en consultation avec la banque en vue de réduire les frais bancaires.
- f) En ce qui concerne le leadership du PAP, il a expliqué que la haute direction du PAP est composée de membres issus des parlements nationaux des États membres. Il existe un chevauchement de responsabilités entre le Bureau et le greffier. Cependant, un nouveau protocole est en cours d'élaboration en vue de clarifier les rôles.
- g) Pour ce qui est de l'Orientation stratégique du PAP, il a déclaré que le plan stratégique a été élaboré et que tous les membres du personnel ont été formés. Ils ont également déclaré que le PAP est en train de revoir le

plan stratégique en vue d'identifier les domaines prioritaires pour la mise en œuvre.

- h) Le PAP a également déclaré que le processus de recrutement est en cours et sera achevé d'ici la fin de l'année 2014.
- i) Concernant la gestion et l'évaluation des performances, il a expliqué que la formation d'orientation sur la gestion de la performance était achevée.
- j) À propos de l'absence de documents pour le prêt automobile, tout le personnel concerné a soumis les documents de propriété selon les recommandations.
- k) En ce qui concerne le bien-être social, il a déclaré qu'il existe une incertitude et un certain traumatisme parmi les personnels, car ils ne sont pas sûrs d'être retenus dans le cadre du recrutement en cours qui a été ouvert aux candidats internes et externes.

iii) DÉLIBÉRATIONS

37. Après l'exposé, le Président du Sous-comité a donné la parole aux membres pour commentaires. Dans les débats qui ont suivi, les membres ont formulé les commentaires et observations ci-après :

- a) Les membres ont voulu savoir lesquels des dix comptes bancaires étaient actifs et si tous étaient nécessaires pour le fonctionnement du PAP. En ce qui concerne les informations adéquates, les membres ont demandé pourquoi les informations n'ont pas été fournies concernant les comptes.
- b) Les membres ont également voulu savoir si les recommandations ont été effectivement mises en œuvre, étant donné que le calendrier de mise en œuvre indiqué dans le commentaire de la gestion n'était plus d'actualité et les éléments de preuve ne permettaient pas de savoir quelles mesures avaient été prises sur les recommandations.
- c) Les membres ont également demandé une explication sur les raisons pour lesquelles les prêts automobiles avaient été accordés au-delà de la limite de 40.000 dollars E.U.
- d) Les membres ont demandé si les contributions volontaires et les fonds des partenaires sont versés directement aux PAP ou par le canal de la Commission de l'UA.
- e) Les membres ont demandé des précisions sur le rôle de supervision de l'Unité de vérification interne par rapport aux autres fonctions d'audit interne des organes de l'UA.

iv) RÉPONSE DU PAP ET DE LA COMMISSION

38. Le Président du Sous-comité a donné la parole au représentant du PAP et de la Commission de l'UA pour répondre aux préoccupations soulevées par les membres et l'explication suivante a été donnée :

- a) Le PAP a expliqué que tous les dix (10) comptes bancaires étaient encore actifs, car il est demandé à chaque partenaire (donneur) d'ouvrir et d'utiliser un compte distinct, et que le compte bancaire en rand est le compte en devises utilisé dans le pays pour effectuer tous les paiements locaux. En outre, le PAP a accepté de faire la diffusion appropriée comme l'ont recommandé les vérificateurs.
- b) En ce qui concerne l'octroi des prêts automobiles au-delà de la limite de 40.000 dollars E.U., le PAP a expliqué que le recouvrement des prêts a été dûment effectué.
- c) Le PAP a déclaré avoir déjà commencé à mettre en œuvre les recommandations de l'audit, mais les délais envisagés pour opérer certains changements dépendaient de la disponibilité des ressources pour les mettre en œuvre.
- d) Le PAP a également confirmé qu'à l'heure actuelle la plus longue période pour les contrats du personnel au PAP est de trois (3) mois en attendant le recrutement du personnel permanent, et cela affecte la performance du personnel.
- e) Le PAP a expliqué que certains partenaires comme la Communauté européenne apportent leur contribution à la Commission de l'UA et les fonds sont transférés au PAP. Lorsque les négociations ont lieu directement avec les partenaires, ils versent directement les fonds au PAP. Dans d'autres cas, ils conservent les fonds et paient directement pour tous les biens et services.
- f) La Commission a expliqué que selon le nouveau Règlement financier de l'UA, l'Unité de vérification interne est chargée de vérifier les comptes de tous les organes de l'UA, mais cet instrument est muet quant au rôle de supervision de l'Unité par rapport aux autres fonctions d'audit interne.

v) CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS DU SOUS-COMITÉ

39. Le Sous-comité a pris note du rapport d'audit et de l'opinion de l'audit qui indiquent que les états financiers reflètent, à tous les égards importants, la situation financière du PAP au 31 décembre 2013.

40. Le Sous-comité a exprimé des préoccupations sur les zones de faiblesse soulevées dans le rapport d'audit, notamment : a) le manque d'informations adéquates ; b) la gestion de trésorerie (c.-à-d. les comptes bancaires et les énormes frais

bancaires) ; c) le processus de recrutement ; d) la formation et le développement ; f) la gouvernance des fonctions d'audit interne (au PAP par rapport à la Commission de l'UA) ; g) la politique de communication ; et h) la politique d'encadrement et de conseil pour le personnel.

41. Le Sous-comité a décidé de formuler les recommandations suivantes à soumettre à l'examen du COREP :

- a) **Une matrice sur l'état de la mise en œuvre et le régime des sanctions (comme indiqué ci-dessus pour tous les organes de l'UA) devrait être élaborée et appliquée en conséquence.**
 - b) **Le PAP devrait appliquer pleinement les recommandations du Conseil des vérificateurs externes de la Commission de l'UA.**
 - c) **L'Unité de vérification interne de la Commission de l'UA devrait exercer le rôle de supervision par rapport à toutes les fonctions d'audit interne des autres organes de l'UA.**
 - d) **Le budget de l'Unité de vérification interne devrait être examiné par le Sous-comité sur les questions d'audit et soumis à l'examen du COREP en conséquence, en vue d'assurer des ressources financières suffisantes pour promouvoir l'indépendance des fonctions de vérification interne.**
 - e) **Les organes de l'UA devraient s'assurer que dans le cadre de la mise en œuvre des décisions du Conseil exécutif qui affectent le bien-être du personnel, l'encadrement et les conseils au personnel soient entrepris de manière appropriée.**
 - f) **Le PAP et tous les autres organes de l'UA devraient fournir des informations détaillées dans les états financiers.**
- C) RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS DE LA COMMISSION AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES (CADHP) - BANJUL POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013**
- i) ***EXPOSÉ PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL DES VÉRIFICATEURS EXTERNES***

42. Le Conseil des vérificateurs externes a indiqué qu'il ne pouvait pas exprimer son opinion sur les états financiers de la CADHP, car les états n'étaient pas encore signés par la CADHP comme l'exigent les Normes comptables internationales. Par contre, le Conseil a présenté les questions clés contenues dans le rapport comme suit :

Exécution du budget

43. Le budget global a été exécuté avec prudence avec des dépenses s'élevant à 3.202.837 dollars E.U., soit 79% du budget total. Toutefois, le budget prévu pour l'indemnité d'installation et d'intérim budgétaire s'élevant à 70.000 dollars E.U. et 20.000 dollars E.U. respectivement n'a pas été du tout utilisé. D'autre part, il n'y a pas eu d'allocation budgétaire à partir des contributions des États membres pour les programmes.

Non-disponibilité des états financiers

44. Au moment de l'audit, les états financiers complets n'étaient pas prêts, contrairement aux dispositions de l'article 88 du Règlement financier. Les états ont été présentés pour vérification sans notes. Ils ne reflètent pas l'acquisition d'équipements de bureau s'élevant à 39.422,41 dollars E.U. ni les liquidités provenant de donateurs pour un montant de 137.669 dollars E.U.

Avances non remboursées par le personnel en fin de service

45. Deux membres du personnel en fin de service doivent à la Commission un total de 43.810,60 dollars E.U.

Plan de recrutement non réalisé

46. En janvier 2010, 33 postes supplémentaires ont été approuvés pour le Secrétariat de la CADHP par la Décision EX.CL/Décision 467 (XIV) du Conseil exécutif sur les ajustements de la structure de Maputo. Au moment de l'audit, le recrutement n'avait pas été finalisé.

Registre des immobilisations

47. Les actifs acquis en 2011, 2012 et 2013 qui répondent au seuil de capitalisation de 500 dollars E.U. n'ont pas été enregistrés dans le registre des immobilisations. En même temps, les actifs avec des valeurs inférieures au seuil ont été enregistrés.

Gestion des achats

48. La Commission n'a pas préparé de plan d'achats et ni de rapport sur les achats comme l'exige le Manuel des achats.

ii) COMMENTAIRES DE LA CADHP (Commission de Banjul)

49. Après l'exposé, le Président du Sous-comité a donné la parole à la CADHP pour les commentaires et le Secrétaire a réagi comme suit :

- a) Le budget pour l'indemnité d'installation n'a pas été utilisé, car il n'y a pas eu de recrutement pendant la période à l'étude. De même, il n'y a pas eu d'intérim pour des postes au cours de la période à l'étude pour que soit

utilisé le budget de l'indemnité d'intérim. En outre, la Commission a reçu des crédits de la part des États membres, ainsi, les programmes ont été entièrement financés par les partenaires.

- b) En ce qui concerne la non-disponibilité des états financiers, la Secrétaire de la CADHP a expliqué que l'audit a eu lieu au moment où le chef des Finances était en mission à la cinquante-cinquième session ordinaire à Luanda, en Angola. Cependant, les états financiers ont été préparés et signés avec l'intégration des éléments manquants mentionnés dans le rapport d'audit.
- c) Concernant les avances non remboursées par le personnel en fin de service, le montant a été récupéré à partir des droits de fin de service du personnel en question.
- d) Concernant le recrutement inachevé, il a expliqué que la CADHP faisait face à un sérieux manque de personnel et à la surcharge de travail sur le personnel en raison du retard dans le recrutement. La CADHP dépend de la Commission de l'UA pour le recrutement et elle a besoin de son plein appui pour accélérer le processus de recrutement et obtenir la formation afin de mettre en œuvre les recommandations de l'audit.
- e) Pour ce qui est du registre des actifs, il a expliqué que des efforts sont en cours pour mettre à jour le registre actuel, conformément aux recommandations d'audit. Cependant, la tâche est impossible avec le niveau de dotation actuel dans la finance et l'administration. Par conséquent, la CADHP demande l'assistance de la Commission de l'UA pour faire face à la question adéquatement.
- f) En ce qui concerne la gestion des achats, la CADHP demande du personnel supplémentaire et une formation en matière d'achats à la Commission de l'UA en vue de mettre pleinement en œuvre les recommandations de l'audit.

iii) DÉLIBÉRATIONS

50. Après l'exposé du Conseil des vérificateurs externes de l'UA et les commentaires de la gestion, le Président du Sous-comité a donné la parole aux membres pour les délibérations. Dans les débats qui ont suivi, les membres ont formulé les commentaires et observations ci-après :

- a) Les membres ont demandé au Conseil des vérificateurs externes des éclaircissements au sujet du paragraphe du rapport d'audit sur l'exécution du budget. Le total des dépenses de 126.879 dollars E.U. de la contribution des partenaires s'élevant à 158.204 dollars E.U. ne correspondait pas à la répartition des dépenses pour les activités de protection (14.727 dollars E.U.) et les activités de renforcement des capacités (52.152 dollars E.U.).

- b) Les membres ont exprimé des préoccupations par le fait que les vérificateurs n'ont pas fourni des états financiers signés et que les états soumis n'étaient pas accompagnés de notes sur la trésorerie reçue des donateurs pour un montant de 137.669 dollars E.U.
- c) Les membres ont en outre voulu savoir pourquoi les délais n'ont pas été indiqués dans la mise en œuvre des recommandations de l'audit.
- d) Les membres ont également demandé des explications à la Commission de l'UA sur l'état de l'enregistrement, l'évaluation et le marquage des actifs afin de respecter les normes IPSAS utilisées à l'UA.

iv) RÉPONSE DE LA (CADHP) Commission de Banjul

51. Après les délibérations des membres, le Président a donné la parole à la CADHP pour répondre aux préoccupations soulevées. À cet égard, les explications suivantes ont été données :

- a) Le Conseil des vérificateurs externes a expliqué qu'il apportait une correction sur les dépenses figurant dans les activités de protection, qu'il faudrait lire 74.727 dollars E.U. au lieu de 14.727dollars E.U., et le total correspondait au chiffre modifié.
- b) La Secrétaire de la CADHP a expliqué que les états financiers sont signés et soumis au Conseil. En outre, les éléments manquants sont incorporés dans les états.
- c) En ce qui concerne le calendrier de mise en œuvre des recommandations, la Secrétaire de la CADHP a fait remarquer qu'il est difficile de déterminer la date limite en l'absence de personnel adéquat et devant le manque de formation. Elle a lancé un appel à la Commission de l'UA pour obtenir une assistance rapide afin d'accélérer le processus de recrutement, la mise à niveau du personnel existant et fournir une formation.
- d) Le Directeur de la programmation, de la budgétisation, des finances et de la comptabilité (PBFA) a également expliqué qu'un consultant a été engagé à cet effet, le comptage physique des immobilisations a été effectué et la phase d'évaluation des immobilisations est en cours.

v) CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS DU SOUS-COMITÉ

52. Le Sous-comité a pri note du rapport d'audit et constaté que l'opinion de l'audit n'a pas été exprimée par le Conseil des vérificateurs externes de l'UA en raison de la non-disponibilité d'états signés au moment de l'audit.

53. Le Sous-comité s'est dit satisfait de l'exécution du budget, mais s'est dit préoccupé par les zones de faiblesse soulevées dans le rapport d'audit, y compris ce

qui suit : a) la non-disponibilité des états financiers (au moment de l'audit) ; b) les progrès remarquables sur le personnel en fin de service ; c) le processus de recrutement ; d) la gestion d'actifs ; f) la gestion des achats.

54. Le Sous-comité a formulé les recommandations suivantes à soumettre à l'examen du COREP :

- a) **Il faudrait élaborer et appliquer en conséquence une matrice sur l'état de la mise en œuvre et le régime des sanctions (comme indiqué ci-dessus pour tous les organes de l'UA).**
 - b) **La Commission de Banjul devrait mettre pleinement en œuvre les recommandations du Conseil des vérificateurs externes.**
 - c) **Les organes de décision devraient mettre les fonds à la disposition de la CADHP pour les programmes en vue d'éviter de trop compter sur les fonds partenaires.**
 - d) **Il faudrait accélérer le processus de recrutement de la Commission de Banjul et fournir des fonds pour l'exercice de recrutement.**
 - e) **Il est nécessaire de revoir la structure des finances et de l'administration de la Commission de Banjul afin de lui donner la capacité requise.**
 - f) **La Commission de l'UA devrait accélérer l'inventaire des immobilisations corporelles, y compris celui de la Commission de Banjul.**
- D) RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS DE L'AGENCE DU NEPAD POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013**
- i) EXPOSÉ PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL DES VÉRIFICATEURS EXTERNES**

55. Le Conseil des vérificateurs externes a indiqué qu'il ne pouvait pas exprimer son opinion sur les états financiers de l'Agence du NEPAD, car les états financiers n'ont pas été présentés lors de l'audit. Le Conseil des vérificateurs externes a en outre présenté les questions clés contenues dans le rapport d'audit comme suit :

Soumission tardive des états financiers

56. Bien que le Règlement financier exige que les états financiers soient finalisés avant le 31 mars, l'Agence du NEPAD a soumis le projet de ses états financiers le 8 mai 2014. Le Conseil des vérificateurs externes ne pouvait pas procéder à l'examen du projet d'états financiers soumis parce que le projet nécessitait quelques ajustements.

Manque de communications adéquates

57. Il n'y a pas eu d'information adéquate dans les notes sur les échanges et autres créances figurant dans les états financiers.

Contrôles inadéquats pour la compensation des avances de voyage

58. Il a été noté que 95 fonctionnaires ont des avances à rembourser pour un montant total de 601.958,54 dollars E.U. et il y a eu un contrôle inadéquat pour s'assurer que les avances de voyage ont été annulées.

Registre des immobilisations

59. En dépit de la tenue du grand registre d'immobilisations, il contenait des éléments dont la valeur était inférieure au seuil de capitalisation de 500 dollars E.U.

Exécution du budget

60. Bien que le taux d'exécution globale du budget de fonctionnement était de 97,5%, certaines lignes budgétaires telles que la gratuité, l'assurance du personnel, d'autres fournitures et frais bancaires, ont été dépassées. Le taux global d'exécution du budget-programme a été satisfaisant, à l'exception de la ligne budgétaire du développement humain dont le taux d'exécution n'était que de 8%.

Leadership et orientation stratégiques

61. Il y a eu absence de capacités au sein de l'Unité de planification stratégique et de gestion. En outre, il y a eu un manque de capacité adéquate dans l'unité d'approvisionnement résultant de l'omission de certaines étapes du cycle d'approvisionnement (de l'évaluation des besoins à la gestion des contrats).

Gestion des ressources humaines (recrutement)

62. Il y a un retard dans le recrutement, pouvant entraîner la non-disponibilité de personnel compétent. En outre, le rôle de surveillance de la Commission de l'UA dans le processus de recrutement semble entraîner des retards.

Gouvernance des fonctions d'audit interne

63. La structure de l'Agence du NEPAD prévoit deux membres du personnel pour l'audit interne, tandis que le Règlement financier prévoit que l'Unité de vérification interne de la Commission de l'UA est chargée de l'audit de l'organe. La structure de gouvernance doit être claire.

Gestion et évaluation des performances

64. En dépit de l'existence du système d'évaluation des performances, il n'y a pas eu de mécanisme pour surveiller la gestion du temps en fonction des activités confiées.

Communication et gestion des parties prenantes

65. L'Agence du NEPAD a une stratégie de communication qui couvre la communication interne et externe. Cependant, l'équipe d'audit n'a pas pu établir les mesures mises en place pour s'assurer que tous les membres du personnel comprennent la stratégie et ce qu'on attend d'eux.

Amélioration continue

66. L'Agence du NEPAD devrait s'assurer qu'une fois l'unité d'audit interne en place, elle mène ses missions conformément aux normes internationales d'audit interne afin d'assurer une couverture complète.

Performance organisationnelle

67. Les documents de planification tels que le Plan d'affaires pour 2013 n'ont pas montré les résultats escomptés. La relation entre les résultats attendus et les ressources dépensées n'a pas pu être établie. En outre, le rapport de synthèse sur l'examen du programme pour la période 2010-2013 montre les résultats escomptés et des indicateurs de performance, mais pas de réalisations réelles.

ii) COMMENTAIRES DE L'AGENCE DU NEPAD

68. Après l'exposé, le Président du Sous-comité a donné la parole à l'Agence du NEPAD pour les commentaires et le représentant a réagi comme suit :

- a) Le représentant de l'Agence du NEPAD a expliqué les causes de la soumission tardive des états financiers, du manque de communication adéquate et des incohérences sur les immobilisations, qu'il faut s'inscrire comme un oubli, faute de personnel suffisant. Il a déclaré que les recommandations de l'audit sont acceptées et que les ajustements et informations nécessaires pour informer les utilisateurs des comptes seront exécutés.
- b) À propos de dépassements sur certaines lignes budgétaires, il a été déclaré que le budget approuvé était moins que le budget proposé, par conséquent, il a fallu redéfinir les priorités pour certains postes budgétaires afin de fournir suffisamment de fonds pour les coûts prioritaires tels que les coûts de personnel.
- c) En ce qui concerne l'insuffisance des contrôles pour la compensation des avances de voyage, il a déclaré que l'agent chargé de la compensation des avances de personnel a démissionné au cours de 2013. Il en est

résulté un arriéré de compensation des comptes, car le poste n'a pas été pourvu et à cause de l'absence de suivis au niveau du personnel et dans la mise à jour du système. La compensation de l'arriéré est en cours et a considérablement réduit le solde impayé.

- d) En ce qui concerne le leadership et l'orientation stratégiques, le représentant a expliqué que le Plan stratégique et la gestion des connaissances fonctionnent avec une capacité minimale d'un personnel professionnel. L'initiative a déjà été entreprise pour préparer les plans d'approvisionnement global pour l'Agence du NEPAD en 2014.
- e) S'agissant des questions relatives à la gestion des ressources humaines, il a déclaré que les dispositions nécessaires seront prises pour mettre en œuvre les recommandations de l'audit.
- f) En ce qui concerne la gestion et l'évaluation des performances, le représentant a noté que la gestion de l'Agence du NEPAD mettrait en place un système d'enregistrement du temps dans le cadre du système de gestion de l'information en vue d'assurer le suivi des ressources utilisées au niveau de l'activité.
- g) Le représentant de l'Agence du NEPAD a également expliqué que la direction a accepté les recommandations sur les communications, l'audit interne et la performance organisationnelle et prendra des mesures d'amélioration.

iii) DÉLIBÉRATIONS

69. Après l'exposé du Conseil des vérificateurs externes et les commentaires de l'Agence du NEPAD, le Président du Sous-comité a donné la parole aux membres pour commentaires. Dans les débats qui ont suivi, les membres ont formulé les commentaires et observations ci-après :

- a) Les membres ont noté que le retard dans la soumission des états financiers et le manque de communication sur les comptes est une faiblesse majeure et qu'elle devrait être l'objet de sanctions appropriées.
- b) Les membres ont soulevé des préoccupations au sujet des contrôles inadéquats sur les avances de voyage et les importantes avances non remboursées d'un montant de 601.958,54 dollars E.U. Les membres ont par ailleurs demandé si les mêmes contrôles à la Commission de l'UA sont appliqués à l'Agence du NEPAD sur la gestion des avances de voyage et comment cela s'est passé.
- c) Les membres ont exprimé des préoccupations quant au retard dans le recrutement et la façon de s'assurer que l'Agence du NEPAD fonctionne avec les capacités disponibles.

- d) Les membres ont noté que les registres des immobilisations devraient répondre aux normes IPSAS.
- e) Les membres ont également voulu savoir si les recommandations ont été effectivement mises en œuvre étant donné que le calendrier de mise en œuvre indiqué dans le commentaire de la gestion était écoulé et les éléments de preuve n'étaient disponibles sur les mesures prises sur les recommandations.

iv) RÉPONSE DE L'AGENCE DU NEPAD

70. Après les délibérations, le Président du Sous-comité a donné la parole à l'Agence du NEPAD pour répondre sur les préoccupations soulevées par les membres et les explications suivantes ont été données :

- a) Le représentant a expliqué que l'Agence du NEPAD répondait aux mêmes exigences en matière de contrôle que la Commission de l'UA et que les avances sont censées être réglées en moins de sept jours après la mission. En outre, aucune avance n'est accordée sans que la première soit réglée et certifiée en tant que telle. Cependant, la principale cause de l'importante somme au titre des avances de voyage exceptionnelles a été principalement attribuable au manque de personnel pour vérifier et apurer les documents soumis par le personnel.
- b) Il a aussi déclaré que la gestion de l'Agence du NEPAD mettrait en œuvre les recommandations de l'audit et les intégrerait dans la matrice suggérée.

v) CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS DU SOUS-COMITÉ

71. Le Sous-comité a pris note du rapport d'audit et constaté que l'opinion de l'audit n'a pas été exprimée par les vérificateurs externes, car les états financiers n'étaient pas encore signés au moment de l'audit.

72. Le Sous-comité a exprimé des préoccupations quant aux zones de faiblesses soulevées dans le rapport d'audit, y compris : a) le manque d'informations sur les débiteurs et les comptes à payer ; b) le contrôle inadéquat des avances de voyage ; c) le processus de recrutement ; d) la gestion d'actifs ; et e) les questions de gouvernance.

73. **Le Sous-comité a fait les recommandations suivantes à soumettre à l'examen du COREP :**

- a) **Une matrice sur l'état de la mise en œuvre et le régime des sanctions (comme indiqué ci-dessus pour tous les organes de l'UA) devrait être élaborée et appliquée en conséquence.**
- b) **L'Agence du NEPAD devrait appliquer pleinement les recommandations du Conseil des vérificateurs externes.**

- c) **L'Agence du NEPAD devrait aligner ses systèmes de contrôle interne avec ceux de l'Union africaine.**

- E) **RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS DU CONSEIL CONSULTATIF DE L'UA SUR LA CORRUPTION (AU-ABC) POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013.**
 - i) ***EXPOSÉ PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL DES VÉRIFICATEURS EXTERNES***

74. Le Conseil des vérificateurs externes a présenté son exposé sur l'AU-ABC en soulevant les questions clés contenues dans le rapport comme suit :

Célébration du 10e anniversaire pour un montant de 313.524,84 dollars E.U.

75. Il a été noté que le montant total de 313.524,84 dollars E.U. a été consacré à la célébration du 10e anniversaire du Conseil, sans qu'aucun budget n'ait été approuvé. Il a également noté qu'entre autres dépenses figurait l'engagement de Mega Mark Limited pour la production médiatique et pour les concerts pour un montant de 150.000 dollars E.U. sans appel d'offres concurrentiel.

Achat d'immobilisations (Gestion des achats)

76. Il a été noté que les meubles et équipements de bureau coûtant 128.300 dollars E.U. ont été achetés sans suivre les règles d'achats de l'UA. En outre, l'achat de billets d'avion s'est fait auprès d'un fournisseur sans preuve que cet agent de voyages a été sélectionné par appel d'offres.

Avances de voyage non apuré par le Secrétaire exécutif

77. Il a été observé que pendant la période à l'étude, le Secrétaire exécutif par intérim avait omis d'apurer le montant total de 10.935 dollars E.U. accordé au titre d'avance de voyage pour différentes missions.

Abus d'utilisation de la classe affaires par le Secrétaire exécutif

78. Il a été noté que le Secrétaire exécutif par intérim avait voyagé en classe affaires à plusieurs reprises pour les voyages de moins de huit heures (allant de 1h30 à 6h50).

Réclamations injustifiées de per diem selon le taux des hôtels et non celui des villes

79. Il a été noté qu'à certaines occasions le Secrétaire exécutif par intérim avait réclamé que lui soit accordé des per diem en appliquant le taux des hôtels plutôt que celui des villes, et qu'il avait omis de présenter les reçus de l'hôtel comme l'exige le Règlement financier de l'UA.

Augmentation non autorisée des subventions de l'AU-ABC

80. Le Secrétaire exécutif a continué à recevoir son salaire du siège de l'UA, d'avril à décembre 2013, alors qu'il recevait en même temps son salaire au lieu de service à Arusha. Il n'a pas utilisé directement le double salaire personnellement, mais il a plutôt payé le montant perçu du siège vers le compte de l'AU-ABC à Arusha, ce qui a implicitement augmenté la subvention de l'AU-ABC à 90.261 dollars E.U. En outre, la validation des états financiers montre que le fonctionnaire des finances a omis de présenter en tant que revenu supplémentaire dans les états financiers.

Revendication illégale d'indemnité de logement

81. Le Secrétaire exécutif par intérim a perçu une indemnité de logement d'avril à décembre 2013 au taux de 1.766,40 dollars E.U. par mois pour un montant de 15.899,60 dollars E.U. alors qu'il était doté d'un logement de fonction à Arusha.

Fonds à recevoir des partenaires pour un montant de 83.700 dollars E.U.

82. Il a été noté que les partenaires ont fourni au Conseil un montant de 759.300 dollars E.U. au cours de l'année pour ses programmes et projets. Le Conseil a dépensé 43.000 dollars E.U., dépassant ainsi les fonds reçus des partenaires de 83.700 dollars E.U. sans l'approbation des partenaires. Ce montant a été traité par l'AU-ABC comme fonds à recevoir des partenaires, mais il n'est pas possible de les récupérer auprès des partenaires sans leur approbation.

ii) DÉLIBÉRATIONS

83. Le Sous-comité a pris note du rapport d'audit et a fait les commentaires ci-après :

- a) Les représentants de l'AU-ABC étaient absents pour répondre aux préoccupations exprimées dans le rapport d'audit. L'organe fait tout pour ne pas être disponible en vue de répondre aux préoccupations exprimées par les membres sur le rapport d'audit. Les membres ont également déploré le fait que le rapport leur soit présenté en retard.
- b) Le Directeur PBFA a informé la réunion de l'audit judiciaire (financé par le partenaire) entrepris après la décision de Malabo de 2014, dont l'issue sera également examinée avec le rapport de la Commission sur la question.

iii) CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS DU SOUS-COMITÉ

84. **Sur la base de discussions, le Sous-comité a décidé ce qui suit :**

- a) **prendre note du rapport d'audit sur l'AU-ABC et rapporter l'examen du rapport en attendant le résultat de l'audit judiciaire, ainsi que le Rapport de la Commission sur la question.**

F) RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS DE LA COMMISSION DE L'UA POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013.

i) EXPOSÉ PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL DES VÉRIFICATEURS EXTERNES

85. Le président du Conseil des vérificateurs externes a indiqué que l'opinion de l'audit sur les états financiers de la Commission de l'UA était sincère, notant que les états financiers sont exempts d'anomalies significatives. Le président du Conseil a en outre présenté les questions clés contenues dans le rapport d'audit comme suit :

Mise en œuvre des recommandations antérieures

86. Le Conseil des vérificateurs externes a fait un suivi de la Matrice de mise en œuvre des recommandations de l'audit externe en 2012. En général, la mise en œuvre des recommandations d'audit est satisfaisante comme en témoignent les mesures prises et les travaux en cours à la Commission de l'UA.

Processus d'approbation du budget

87. Il a été noté que dans le rapport de la réunion du COREP de novembre 2013, référencé PRC/Draft/Rpt.1 (16-2013), le COREP a adopté des budgets supplémentaires et des virements tel que proposé par le Comité consultatif sur les questions administratives, budgétaires et financières. Toutefois, le rapport n'indique pas le montant approuvé pour le budget supplémentaire ni comment ce budget serait financé. Le manque d'information dans la décision budgétaire peut fourvoyer les utilisateurs du budget.

Exécution du budget global

88. L'exécution du budget global pour 2013 n'était pas satisfaisante, car elle était de 59%. Il a été noté une performance budgétaire satisfaisante de 85% sur le budget de fonctionnement. L'exécution du budget-programme était généralement faible, se situant à 40%.

Soumission tardive des états financiers

89. La Commission n'a pas respecté le délai légal pour soumettre les états financiers consolidés au Conseil des vérificateurs externes avant le 31 mars 2013 et les états ont été mis à la disposition du Conseil le 21 mai 2014.

Actifs indûment classés

90. Les dépenses d'un montant de 319.276,67 dollars E.U. liées aux activités accomplies pour le nouveau bâtiment de l'UA ont été indûment classées comme actifs en cours de construction.

Acquisition d'IPads

91. La Commission a acheté 33 IPads pour 25.230 dollars E.U., mais la preuve de la distribution aux agents n'a pas été fournie.

Rapprochements bancaires

92. Certains transferts entre les comptes bancaires approuvés et enregistrés au 31 décembre 2013 vers divers comptes bancaires restaient encore à effectuer en mai 2014.

Mauvaise gestion des liquidités

93. Il a été noté que certains comptes bancaires n'ont pas gagné d'intérêt depuis 2008. Les soldes de ces comptes sont les mêmes en 2013.

Avances de voyage et avances de fonds

94. Le chiffre exceptionnel pour les avances de voyage a augmenté, passant de 1,38 million de dollars E.U. en 2012 à 2,94 millions de dollars E.U. en 2013

Avance aux fournisseurs et au personnel, et avances diverses

95. Il s'agit des paiements anticipés accordés aux fournisseurs de biens et services, et la Commission n'a pas reçu les biens et services à la fin de la période à l'étude. Le montant total des avances non remboursées aux fournisseurs s'élève à 7,449 millions de dollars E.U. au 31 décembre 2013 et le solde avait augmenté de 2,104 millions de dollars E.U. par rapport au chiffre précédent de 5,345 millions de dollars E.U.

Arriérés de contributions

96. Les contributions des États membres accusent toujours un retard. Les États membres n'ont pas été régulièrement invités à verser leurs contributions.

Fonds de roulement

97. Selon l'article 21 du Règlement financier, le Conseil exécutif a fixé un plafond de 5.000.000 dollars E.U. pour tout retrait du Compte du fonds de roulement (EX.CL/417(XIII)). Il a été noté que le plafond de 5.000.000 dollars E.U. n'était pas suffisant pour couvrir les dépenses de fonctionnement d'un mois. En janvier, février et mars 2013, la Commission de l'UA a dépensé 4.435.654,41 dollars E.U., 4.641.464,38 dollars E.U. et 6.412.837,34 dollars E.U. respectivement, et le montant total des dépenses d'exploitation pour 2013 s'élève à 93.246.000 dollars E.U. En moyenne, les dépenses mensuelles étaient de 7.770.500 dollars E.U., bien au-delà du plafond de 5.000.000 dollars E.U.

Reconnaissance du Fonds de réserve

98. L'article 29 du Règlement financier stipule que le Fonds de réserve devrait être établi dans le but de rendre compte de la valorisation des actifs fixes de l'Union. Les actifs fixes, tels que réévalués au meilleur de leur valeur comptable figurant dans le bilan de l'Union, doivent être crédités au Fonds de réserve. Il a été établi que la Commission de l'UA n'a jamais réévalué ses actifs, par conséquent, le Fonds de réserve ne constitue pas des excédents créés par la réévaluation des actifs. Le Fonds de réserve d'un montant de 49.344.000 dollars E.U. a été comptabilisé dans les états financiers au lieu de reconnaître le montant comme capital.

99. Le plan opérationnel annuel est également un outil important pour lier les activités au budget. La Commission de l'UA n'a pas de plan opérationnel annuel pour la mise en œuvre du Plan stratégique et pour la hiérarchisation des activités annuelles, mais les priorités sont contenues dans le document-cadre du budget.

Processus de recrutement - Candidats interrogés dont les quotas des pays étaient pleins

100. Certains candidats ont été retenus et interrogés pour divers postes au cours de la période à l'étude, tandis que les quotas alloués à leurs pays respectifs étaient déjà pleins. La Division des Ressources humaines a facilité les entretiens avec les candidats qui ont concouru pour les postes vacants, mais ne pouvaient pas être retenus, car le quota de leurs pays était plein.

Personnel ayant dépassé l'âge de la retraite

101. Contrairement aux exigences du Règlement du personnel, il a été noté, à partir d'un échantillon, que plus de 50% du personnel au-delà de l'âge de la retraite avait vu leur contrat renouvelé pour plus de 22 mois.

Non-présentation des originaux des documents des véhicules

102. En ce qui concerne le Règlement du personnel, le personnel de toutes les catégories peut bénéficier de prêts sans intérêt pour l'achat de moyens de transport, et le personnel ayant reçu un prêt est tenu de soumettre aux services financiers et administratifs les originaux des documents du véhicule immédiatement après l'achat du véhicule. Le livret restera sous la garde des services financiers et administratifs jusqu'à ce que le montant du prêt soit entièrement remboursé, mais cela n'a pas été fait.

Indemnité pour frais d'études

103. Selon le nouveau Règlement du personnel de l'UA, une indemnité pour frais d'études n'est pas versée aux membres du personnel des projets, au personnel recruté sur la base de contrat à court terme et aux consultants. Toutefois, lorsque le contrat d'un membre du personnel est d'au moins un an et a été continuellement renouvelé pour plus de quatre ans, les enfants dudit personnel sont admissibles pour recevoir

cinquante pour cent (50%) de l'indemnité pour frais d'études approuvée pour les membres du personnel régulier. Il est apparu que les dispositions du Règlement n'étaient pas respectées, car le Conseil des vérificateurs externes a noté que le personnel à court terme ne bénéficiait pas de l'indemnité pour frais d'études, même si certains d'entre eux y avaient droit.

Gouvernance - Fonction de vérification interne de l'Union

104. Le Directeur de l'Unité de vérification interne de la Commission de l'UA exerce des fonctions d'audit interne pour l'Union. Cependant certaines décisions du Conseil exécutif confèrent d'autres fonctions d'audit interne à d'autres organes de l'UA. Les décisions ne prévoient pas de relation (pour ce qui est de la supervision et l'établissement des rapports) entre le Directeur de l'Unité de vérification interne et des chefs d'audit interne des organes de l'UA.

Gestion des achats - Octroi du contrat

105. La Commission a loué des équipements de son et éclairage à une société sud-africaine, le Motale Group, au prix de 296.443,74 dollars E.U. pour la célébration du Cinquantenaire sans respecter les procédures d'appel d'offres. Cela est contraire aux règles d'achats de l'UA.

Politique de l'UA sur les voyages officiels

106. En juillet 2013, le Conseil exécutif (DOC. EX/CL/34(111)) a décidé que les membres du personnel qui voyagent en classe économique pour plus de huit (8) heures de voyage discontinu devraient être mis à niveau à la classe suivante, la classe affaires. Aucune décision n'existe pour les personnes extérieures au personnel voyageant en classe économique pour plus de huit (8) heures de voyage discontinu. En conséquence, certaines incohérences ont été observées dans le traitement des personnes extérieures au personnel exerçant des fonctions pour l'Union africaine. Certains d'entre eux ont voyagé en classe économique indépendamment de la distance ou des heures de vol, tandis que d'autres ont voyagé en classe affaires.

ii) COMMENTAIRES DE LA COMMISSION DE L'UA

107. Après l'exposé, le Président du Sous-comité a donné la parole à la Commission de l'UA pour les commentaires et la Commission a répondu comme suit :

- a) Le Directeur de la PBFA a expliqué que le rapport des réunions du COREP tenues le 4 et le 7 novembre 2013 ((PRC/Draft/Rpt.1(16-2013)) a adopté les virements et les budgets supplémentaires conformément aux recommandations du Sous-comité consultatif sur les questions budgétaires, administratives et financières. La Commission de l'UA estime que le Conseil s'écarte des normes professionnelles en jetant le doute sur l'intégrité du rapport du Comité consultatif sur l'administration, du budget et les questions financières.

- b) En ce qui concerne les arriérés de contributions, la Commission envoie normalement des rappels trimestriels aux États membres et le Sous-comité du COREP sur les contributions se réunit deux fois dans l'année pour examiner l'état de paiement. Le problème avec le paiement est dû en grande partie à la faiblesse du régime de sanctions.
- c) En ce qui concerne les actifs indûment classés, il a expliqué que selon IPSAS 17, un élément d'immobilisation corporelle est reconnu s'il répond à certains critères comme le coût ou la juste valeur de l'actif qui peut être évalué de manière fiable. Cependant, le gouvernement chinois n'a pas été en mesure de donner le coût exact de la construction et du mobilier, des agencements et installations. Cependant, la Commission de l'UA a retenu les services d'une firme professionnelle pour établir la juste valeur.
- d) Concernant les iPads, sur les 33 achetés, 24 ont été émis pour diverses utilisations de la Commission et neuf ont été conservés dans les magasins au cours de cette période.
- e) La Commission de l'UA a accepté les recommandations sur les transactions dans les états de rapprochement bancaire en attente. Cependant, elle n'avait pu mettre ces fonds sur investissement à court terme, car tous ces fonds étaient destinés à être utilisés immédiatement conformément aux accords spécifiques avec les partenaires, donc toute forme d'investissement se ferait en violation des termes.
- f) En ce qui concerne les avances de voyage et avances de fonds, sur le montant total, 800.000 dollars E.U. ont été avancés aux groupes de femmes à travers l'Afrique et n'ont pas encore été comptabilisés. Plus de 1,2 million dollars E.U. avancés au personnel des finances pour diverses activités de l'Union a été comptabilisé et compensé à partir de ce compte. Les avances aux fournisseurs ont été corrigées sur la base des recommandations.
- g) Pour ce qui est du plafond du fonds de roulement, le Règlement financier révisé adopté par l'Assemblée en janvier 2014, trois mois avant le début de cet audit, a résolu le problème.
- h) En ce qui concerne la reconnaissance des fonds de réserve, un traitement similaire a été utilisé dans les années précédentes dans le cadre du système de comptabilité d'exercice modifiée, et ne sera pas applicable en 2014 selon les normes IPSAS.
- i) À propos de la divulgation du fonds général, 35.389,000 dollars E.U. représentent les réserves de l'Union, ce qui est un surplus accumulé des recettes sur les dépenses.

- j) En ce qui concerne l'indemnité pour frais d'études pour le personnel à court terme, le nouveau Règlement du personnel a été approuvé sous réserve d'implication financière. Toutefois, les fonds n'ont pas été mis à disposition pour la mise en œuvre de ces règles.

iii) DÉLIBÉRATIONS

108. Après l'exposé du Conseil des vérificateurs externes et les commentaires de la Commission de l'UA, le Président du Sous-comité a donné la parole aux membres pour commentaires. Dans les débats qui ont suivi, les membres ont formulé les commentaires et observations ci-après :

- a) Les membres ont noté qu'il y a des divergences de vues entre le Conseil des vérificateurs externes et la PBFA. Par conséquent, il devrait y avoir consultation entre eux pour modifier les points de divergences.
- b) Les membres ont soulevé de sérieuses préoccupations concernant le manque de plan opérationnel dérivé du plan stratégique. Compte tenu du temps écoulé, une forte recommandation doit être faite à la Commission de l'UA pour mettre en œuvre la recommandation sans plus tarder. Il a été suggéré d'engager un consultant pour accélérer le processus.
- c) Les membres ont également noté le grand nombre de résultats récurrents et que des sanctions appropriées doivent être appliquées pour les questions de non-conformité, pour ne plus avoir de conclusions répétées.
- d) Les membres ont également cherché à savoir pourquoi le budget supplémentaire était requis malgré la faible exécution du budget.
- e) Les membres ont également soulevé la question de savoir comment le chiffre de la perte sur le taux de change a augmenté et ils ont demandé que le titre « perte de change » dans les états de la performance financière soit modifié par le terme « variation des taux de change », car le chiffre de 2013 est un chiffre comparatif de gains et de pertes.
- f) Les membres se sont également dits préoccupés par les entrevues des candidats issus des pays dont le quota est plein.
- g) Les membres étaient préoccupés par le calendrier pour achever diverses études en suspens y compris la révision des salaires, la structure organisationnelle, la gestion des actifs, et les achats.

iv) RÉPONSE DE LA COMMISSION DE L'UA

109. Après les délibérations, le Président du Sous-comité a donné la parole à la Commission de l'UA et du Conseil des vérificateurs externes pour apporter des réponses et éclaircissements sur les préoccupations soulevées par les membres, et les explications suivantes ont été données :

- a) Le Conseil des vérificateurs externes a précisé que les membres de l'équipe d'audit avaient déjà regagné leurs pays respectifs après l'audit et ne pouvaient pas répondre aux questions des divergences, bien que la plupart d'entre eux soient corrects.
- b) En ce qui concerne le budget supplémentaire, il a expliqué que celui-ci contient des articles des décisions des organes de décision après que le budget ait été approuvé.
- c) En ce qui concerne la perte sur le taux de change, la principale raison était le taux préférentiel versé au personnel des bureaux de Genève et de Bruxelles, et qu'il s'agit en fait d'une dépense liée au salaire. Les deux bureaux dépensent 3,5 à 4 millions de dollars E.U. par an pour le taux préférentiel et aucune décision n'a encore été prise pour corriger ces anomalies.
- d) Concernant les candidats interrogés dont les quotas des pays sont pleins, il a expliqué que la Commission prend actuellement des mesures pour ne pas présélectionner les candidats dont le quota des pays est plein conformément à la recommandation de l'audit.
- e) Les études sur la structure et le barème des salaires ont été reçues par la Commission et ne sont pas assez complètes. Ainsi, il est nécessaire que les consultants fassent des travaux supplémentaires. Dès que le travail supplémentaire sera terminé, il sera fourni aux organes délibérants pour examen.

v) CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS DU SOUS-COMITÉ

110. Le Sous-comité a pris note du rapport d'audit ainsi que de l'opinion de l'audit, qui indiquent que les états financiers donnent, à tous les égards importants, la situation financière de la Commission de l'UA au 31 décembre 2013.

111. Le Sous-comité a exprimé des préoccupations sur certains domaines importants tels que soulevés dans le rapport d'audit, notamment :

- a) l'approbation du budget de l'Union africaine ;
- b) le faible taux d'exécution du budget de la Commission de l'UA ;
- c) la gestion des immobilisations ;
- d) les comptes débiteurs des avances de voyage et avances de fonds ;
- e) les paiements des avances aux fournisseurs et au personnel, et avances diverses ;

- f) la question du recrutement, en particulier le respect du système de quotas ;
- g) la gestion des achats ;
- h) l'élaboration des plans opérationnels annuels ;
- i) l'orientation stratégique et l'amélioration continue ;
- j) la question de gouvernance relative à la fonction de vérification interne de l'Union.

112. Sur la base des discussions qui ont suivi, le Sous-comité a décidé de formuler les recommandations suivantes à soumettre à l'examen du COREP :

- a) Une matrice sur l'état de la mise en œuvre et le régime des sanctions (comme indiqué ci-dessus pour tous les organes de l'UA) devrait être élaborée et appliquée en conséquence.**
- b) L'Agence du NEPAD devrait appliquer pleinement les recommandations du Conseil des vérificateurs externes.**
- c) La Commission de l'UA devrait accélérer l'élaboration des plans opérationnels annuels sur la base du plan stratégique de l'UA.**
- d) Le Bureau de vérification interne de la Commission de l'UA devrait harmoniser et coordonner toutes les fonctions de vérification interne tel que contenu dans le Règlement de vérification interne et le Règlement financier de l'UA.**
- e) La Commission de l'UA, tous les autres organes de l'UA et le Conseil des vérificateurs externes devraient se consulter en vue de réduire les divergences observées dans les rapports d'audit (comme dans la lettre de gestion).**
- f) La Commission de l'UA devrait accélérer les conclusions des différentes études en cours, y compris la révision des salaires, la structure organisationnelle, la gestion des actifs et la gestion des achats.**
- g) La Commission de l'UA ne devrait pas présélectionner ni interviewer les candidats dont le quota du pays est atteint. Par ailleurs, elle devrait communiquer aux États membres la situation des quotas actualisée.**

VI. QUESTIONS DIVERSES

113. Les membres ont demandé à être informés sur l'état du rapport de l'ECOSOCC et des questions connexes. Il a été noté que le rapport de l'ECOSOCC était encore en cours d'élaboration. À cet égard, les membres ont demandé que les informations sur la question soient fournies à temps opportun.

114. M. Thomas Asare, Directeur de la PBFA a informé la réunion qu'il allait quitter l'organisation (la Commission de l'UA) pour rejoindre le système des Nations Unies après le sommet de janvier 2015. Les membres ont exprimé leur gratitude pour sa contribution au cours de son mandat à la Commission de l'UA et lui a souhaité plein succès dans ses futures entreprises.

115. Étant épuisé l'ordre du jour, la séance a été levée à 20 heures (28 novembre 2014).

**RAPPORT DE L'ATELIER DE FORMATION DU
SOUS-COMITE DU COREP SUR LES QUESTIONS D'AUDIT**

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone : +251 11-551 7700 Fax : +251 11-551 7844

Website : www.africa-union.org

IA13630

Audit S/Cttee/Rpt
Original: anglais

RAPPORT DE L'ATELIER DE FORMATION DU SOUS-COMITE DU COREP SUR LES QUESTIONS D'AUDIT

**2 décembre 2014
ADDIS-ABEBA (ETHIOPIE)**

I. INTRODUCTION

1. L'atelier de formation du Sous-comité du COREP sur les questions de vérification a eu lieu le 2 Décembre 2014 dans la Salle de réunion « Committee Room 1 », de l'ancien Centre de conférences, à Addis-Abeba (Ethiopie).
2. L'atelier de formation a été organisé par le Bureau du Vérificateur interne et facilité par le Professeur Edward Dua Agyeman, ancien Vérificateur général du Ghana.

II. PARTICIPATION

3. L'atelier de formation était présidé par S.E M. Sajo Jallow, Ambassadeur de la République de Gambie et Premier Vice-président du Sous-comité sur les questions de vérification. Ont participé à l'atelier les représentants des États membres suivants :

1. Tchad
2. Congo
3. Ethiopie
4. Gambie
5. Ghana
6. Lesotho
7. Mauritanie
8. Namibie
9. Seychelles
10. Afrique du Sud
11. Tanzanie
12. Togo
13. Tunisie

III. OUVERTURE

4. Le Président a souhaité la bienvenue au Prof. Edward Dua Agyeman, ancien Vérificateur général du Ghana et à tous les membres du Sous-comité sur les questions de Vérification. Il a félicité le Bureau du Vérificateur interne d'avoir organisé l'atelier, qui a pour objectif d'améliorer et de renforcer la fonction de contrôle interne, de gestion des risques et de gouvernance de l'Union.
5. Le Président a ensuite invité le facilitateur, le Professeur Edward Dua Agyeman, à faire ses présentations.

IV. QUESTIONS COUVERTES PAR L'ATELIER DE FORMATION

6. Le facilitateur, le Prof. Edward Dua Agyeman, a fait trois présentations sur les questions ci-dessous.

a) Rôles et Responsabilité du Bureau du Vérificateur interne:

- la Vérification interne et le Code de déontologie ;
- les activités de vérification interne ;
- le mandat du Bureau du Vérificateur interne ;
- les qualités des vérificateurs internes et des vérificateurs externes ;
- les relations entre les vérificateurs internes et les vérificateurs externes ;
- le rôle du Vérificateur interne comme Consultant ;
- le rôle du Vérificateur interne comme évaluateur des risques ;
- le rôle du Vérificateur interne comme **contrôleur du respect des règles et règlements**.

b) Rôles du Comité d'audit dans la Gouvernance:

- la définition du Comité d'audit ;
- les méthodes de travail du Comité d'audit ;
- la Charte du Comité d'audit (les termes de référence du Comité d'audit) ;
- les rôles du Comité d'audit ;
- les avantages d'un Comité d'audit.

c) Relations et communication entre le Comité d'audit, les vérificateurs internes, les vérificateurs externes, et la Direction:

- quatre principaux acteurs du processus de gouvernance (le Conseil, le Comité d'audit, les vérificateurs et la Direction) ;
- rôle du Conseil et du Comité d'audit dans la gouvernance ;
- relations de la vérification interne dans le cadre du processus de gouvernance ;
- relations de la vérification externe dans le cadre du processus de gouvernance ;
- réunions régulières et plans de travail du Comité d'audit;
- conflits entre la Direction, les vérificateurs, et le président du Comité d'audit.

V. DISCUSSIONS ET CLARIFICATIONS

i) Observations/Questions des Membres

7. Après la présentation, le Président a donné la parole aux membres du Sous-Comité pour faire leurs observations et poser des questions. Les questions suivantes ont été soulevées:

- a) Quelles sont les causes de conflits entre les vérificateurs internes et les vérificateurs externes,
- b) Quelles sont les principales différences entre les vérificateurs internes et les vérificateurs externes et en quoi leur travail est-il différent ?
- c) Quel conseil le facilitateur peut-il donner pour traiter les situations de violations répétées des règles et règlements par les départements/bureaux,
- d) Sur quels cas **le Comité d'audit** devrait-il rencontrer les vérificateurs externes en privé,
- e) Comment l'indépendance des vérificateurs externes peut-elle être compromise ?
- f) Pourquoi y a-t-il des **risques de conflit** entre les vérificateurs internes et la Direction.
- g) Y a-t-il quelque chose que le Sous-Comité ne fait pas puisque les conclusions de vérification sont les mêmes chaque année pour l'Union africaine, et comment ce problème peut-il être réglé ?
- h) Pourquoi la nomination du directeur et/ou du directeur adjoint de la vérification n'est-elle pas faite par le Sous-comité sur les questions de vérification, comme le requièrent les règles internationales,
- i) Pourquoi les vérificateurs externes doivent-ils être membres des organes professionnels ?

ii) Clarifications par le Facilitateur

8. Le Président a donné la parole au Facilitateur pour donner des clarifications. Le Facilitateur a donné des clarifications sur les questions soulevées, comme suit :

- a) Des conflits surviennent entre les vérificateurs internes et les vérificateurs externes du fait de leur façon de travailler et de l'interprétation et de l'application qu'ils font du Règlement financier. Sinon, les vérificateurs externes s'appuient normalement sur le travail de la vérification interne.
- b) Les vérificateurs internes sont des employés de l'organisation ; ils rendent compte à l'administration et ils connaissent normalement les faiblesses du système de contrôle interne. Les vérificateurs externes viennent de l'extérieur et ils rendent compte aux organes de décision/conseils d'administration et ils vérifient si les systèmes de contrôle interne sont efficaces en donnant leur avis sur les états financiers.

- c) Le Comité d'audit peut rencontrer les vérificateurs externes en privé, donc en l'absence de la Direction pour discuter des questions clés qu'il estime devoir connaître.
- d) Les vérificateurs externes doivent appartenir à des organes professionnels pour être en mesure de travailler de manière professionnelle ; de même s'il y a un problème avec leur façon de travailler, ce problème peut être signalé à ces organes. **Le Comité d'audit** doit également examiner le travail des vérificateurs externes.
- e) Les vérificateurs internes peuvent courir certains risques avec la Direction du fait que ce sont des employés de l'organisation or certaines lacunes constatées lors de la vérification sont dues à la Direction, et signaler de telles lacunes peut être risqué.
- f) Les problèmes qui sont régulièrement signalés dans les rapports de vérification peuvent être réglés en appliquant des sanctions conformément aux règles et règlements de l'organisation.

iii) Clarifications par le Directeur du Bureau de Vérification interne

9. Le Président a également donné la parole au Directeur de la Vérification pour qu'il fournisse des éclaircissements. Le Directeur a expliqué que le directeur et le directeur adjoint de la Vérification interne sont recrutés comme fonctionnaires de la Commission, conformément aux règles et règlements de l'UA.

VI. CONCLUSIONS DE L'ATELIER

10. A l'issue de la formation, le Président a donné un résumé des conclusions faites par les participants. Le résumé est donné sur chaque question, comme suit:

a) Rôles et Responsabilités du Bureau du Vérificateur interne:

11. Le Président a noté que l'exposé fait a été très édifiant pour les participants. L'exposé a porté sur l'objectif de la Vérification interne, le code de déontologie, les qualifications des vérificateurs, le mandat de la vérification interne, et les principales activités de la vérification interne qui sont:

- évaluation de l'efficacité des contrôles ;
- évaluation des risques ;
- analyse des opérations ;
- le respect des règles et règlements ; et
- les recommandations aux fins d'amélioration.

a) *Rôles du Comité d'audit de la gouvernance:*

12. Le Président a noté que les membres ont reçu une meilleure compréhension du Comité d'audit, des termes de référence (Charte) du comité d'audit, des rôles d'un Comité d'audit, ainsi que des avantages d'un Comité d'audit, à savoir:

- améliorer l'élaboration des rapports financiers ;
- améliorer les contrôles internes ;
- améliorer la gestion financière ;
- donner des clarifications sur les responsabilités ;
- apporter de la valeur ajoutée à la vérification en termes monétaires.

a) *Relations entre le Conseil, le Comité d'audit, les Vérificateurs et la Direction:*

13. Le Président a noté que l'exposé a permis aux membres de mieux apprécier les relations entre les quatre principaux acteurs de la gouvernance (le Conseil d'administration, le Comité d'audit, les vérificateurs et la Direction), la nécessité de réunions régulières avec les vérificateurs externes, les plans de travail du Comité d'audit, et la gestion des conflits dans le processus de gouvernance. La qualité de la gouvernance est donc fonction de l'efficacité des relations de travail entre les acteurs.

14. Enfin, les membres ont convenu d'examiner les questions indiquées ci-dessous aux fins de discussion /actions aux réunions futures pour améliorer le travail du Comité d'audit (Sous-comité du COREP sur les questions d'audit):

(i) Un exercice d'auto-évaluation par le Comité d'audit,

(ii) Une réunion distincte du Bureau avec le Conseil des vérificateurs externes avant la présentation des rapports de vérification externe.

VII. QUESTIONS DIVERSES

15. L'ordre du jour étant épuisé, l'atelier a été clos à 13heures.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2015

Report of the PRC sub-committee on audit matters

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/4614>

Downloaded from African Union Common Repository